

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 38 (1909)

**Heft:** 17

**Rubrik:** Antialcoolisme et éducation [suite et fin]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mais cinq à six semaines que la fréquentation de l'école redevint à peu près régulière.

C'était un déficit considérable dans la marche et les progrès de l'école; mais celle-ci se remit bientôt de ce contre-temps et ne tarda pas à remonter à son ancien niveau.

(*A suivre.*)

## Antialcoolisme et éducation.

(Suite et fin)

Mais le suprême encouragement à la sainte abstinence, c'est la promesse formelle de Jésus-Christ de donner à ceux qui, pour son amour, renoncent aux boissons enivrantes, de leur donner le centuple déjà en ce monde, et la vie éternelle, dans l'autre. Qu'y a-t-il de plus engageant qu'une telle promesse ?

Voilà quelques-uns des heureux résultats que l'initiative de l'*Ecole normale* en faveur de la sainte abstinence totale ne manquera pas de produire pour l'avenir du corps enseignant. On comprend, dès lors, les justes félicitations de M. le Directeur de l'*Instruction publique*.

*C'est, en effet, parmi les jeunes et les futurs instituteurs qu'il faut s'efforcer de répandre des habitudes d'économie, de travail et de sobriété.*

Tous les jours de l'année, l'Eglise rappelle à l'élite de ses enfants cette exhortation à la sobriété que Jésus-Christ nous adresse par la bouche de saint Pierre : *Mes frères, soyez sobres et veillez ; car le diable, votre ennemi, comme un lion rugissant, rôde sans cesse autour de vous, cherchant quelqu'un à dévorer ; résistez-lui donc énergiquement par la foi.*

« Or, dans la pratique de la sobriété, comme de la chasteté et des autres vertus, il y a deux degrés :

1<sup>o</sup> *Le degré ordinaire*, qui consiste à s'abstenir de tout excès dans les boissons enivrantes. Ce degré est de précepte pour tous les hommes, et oblige, sous peine de péché vénial, en matière légère; sous peine de péché mortel, en matière grave. *Ne vous trompez pas*, dit saint Paul, *les buveurs non plus ne posséderont pas le royaume des cieux.*

2<sup>o</sup> *Le degré de perfection*, qui consiste à s'abstenir de toute boisson enivrante, lequel est de conseil seulement. En général, la sobriété parfaite n'oblige pas sous peine de péché. »

rte

Toutefois, en ne suivant pas ce conseil de Dieu et de l'Eglise, on se prive d'un triple bien : 1<sup>o</sup> On ne fait pas cette volonté de Dieu qui nous est conseillée; 2<sup>o</sup> on ne profite pas de la grâce offerte dans ce but; 3<sup>o</sup> on ne tient pas compte non pas des récompenses proposées pour engager à suivre ce conseil.

Mais ce qui est de pur conseil pour les hommes en général, peut devenir un précepte rigoureux pour certaines personnes. C'est ainsi que l'abstinence totale est un devoir strict pour les buveurs qui, sans elle, ne peuvent se corriger et faire leur salut. (Voir *Trésors*, 3-10.)

Cette divine exhortation à la sobriété, l'Eglise la rappelle tous les jours au Pape, aux Cardinaux, aux Evêques, aux Prêtres, aux Religieux et aux Religieuses, en un mot, à tous ceux qui disent le *Bréviaire*. Les instituteurs ne doivent donc pas s'étonner qu'on la leur rappelle aussi; ils doivent, au contraire, recevoir cet avertissement comme une marque d'intérêt et de véritable amour.

Mais pourquoi de la part de Dieu et de l'Eglise une si instante et si persévérente exhortation à la sobriété soit ordinaire, soit parfaite ? Saint Jean Chrysostome et saint Thomas d'Aquin répondent : « Parce que le démon n'aime rien tant que l'intempérance et l'impureté; et parce que ces deux penchants nous sont comme naturels; nous les portons en nous; parce qu'ils sont la source des péchés nombreux parmi les hommes »; parce que les buveurs en état, d'ivresse, privés de toute connaissance, sont incapables de profiter de l'absolution, et même de faire un acte de contrition. » (*Trésors*, 50, 163.)

Le Saint-Esprit nous donne encore une autre raison : C'est que, de sa nature, *le vin est une chose luxurieuse*, qui porte à l'impureté, à cause de l'alcool qu'il contient. (*Trésors*, 71.) Dieu a eu soin de nous en avertir, comme il nous a prévenus que *le vin trompe celui qui le boit*. (*Trésors*, 423.)

Pourquoi enfin Dieu exhorte-t-il à la sobriété plus particulièrement les personnes qui lui sont consacrées ? — C'est précisément parce qu'elles lui sont consacrées et que pour cette raison il les aime davantage. Dans l'ancienne Loi, il leur avait même imposé l'obligation de la sainte abstinence totale. (*Trésors*, 42-48.) C'est aussi parce que la chute d'une de ces personnes causerait un plus grand scandale aux hommes et plus de joie au démon.

Or, après les personnes qui lui sont spécialement consacrées, qui est-ce qui est plus cher au Cœur de Jésus-Christ que les éducateurs de l'enfance ? puisque lui-même a tant

... imé les enfants. N'a-t-il pas promis les plus magnifiques récompenses à ceux qui leur font du bien pour son amour ? n'a-t-il pas menacé des plus terribles châtiments ceux qui scandalisent un de ces petits qui croient en Lui ? (*Trésors*, 2, 86.)

La sobriété est une source d'*économie*. La chose est tellement évidente qu'elle n'a pas besoin de démonstrations. « L'intempérance, a dit Léon XIII, est la ruine totale des familles des buveurs » et de beaucoup d'autres, qui sont entraînées dans la même catastrophe. Par la sobriété ordinaire, qui évite tout excès, que de dépenses seraient supprimées et que d'économies réalisées ! Par la sobriété parfaite, il n'y a plus de dépenses personnelles pour la boisson. Quelle économie de toutes manières !

Entendons encore nos Evêques : « Le retour à la sobriété et à l'économie est une nécessité non seulement pour les ouvriers et les indigents, mais aussi pour les paysans et les gens de moyenne condition. On a pris des habitudes jadis inconnues en fait d'alimentation, d'habitation, de vêtements et de plaisirs. De là une disproportion entre les recettes et les dépenses; et comme il est difficile de hausser le chapitre des recettes, il ne reste qu'à diminuer celui des dépenses superflues; et, en première ligne, il faudrait diminuer ou plutôt retrancher complètement celui des boissons alcooliques. De cette manière, le bien-être, la santé, l'aptitude au travail, l'amour du travail, le bonheur de la famille et le contentement reparaitraient dans des milliers de modestes demeures, d'où l'alcool les a bannies (p. 25).

Le témoignage de l'illustre Manning, qu'on a surnommé l'*Evêque des pauvres* et le *Cardinal des ouvriers*, n'est pas moins catégorique. En 1888, dans une conférence contre l'alcoolisme, Manning, alors âgé de 80 ans, prononça les remarquables paroles suivantes, qu'on a recueillies précieusement : « Maintenant que je me trouve au bord de la tombe, je n'éprouve qu'un seul regret : c'est de ne pas m'être engagé plus tôt dans l'œuvre de l'abstinence. Je regarde les années antérieures à ce travail presque comme perdues, non pas, certes, devant Dieu, mais comme résultat pour le relèvement de la classe ouvrière. En effet, en vain améliorerez-vous les salaires, s'ils sont dépensés à mesure pour l'alcool. C'est comme si l'on versait de l'eau dans un panier. » (*Trésors*, 353.) Voilà des paroles et des exemples qui doivent porter la lumière et la conviction dans les coeurs.

Comme l'économie, le *travail* est un puissant préservatif contre la boisson. Celle-ci, au contraire, diminue l'aptitude

nue~~u~~ travail, soit corporel, soit intellectuel; et quand on abuse des boissons enivrantes, elles provoquent le dégoût du travail, le désœuvrement, la négligence et la paresse.

Que les boissons alcooliques, après une première excitation momentanée, diminuent l'aptitude du travail corporel, cela a été prouvé par des démonstrations scientifiques, au moyen de l'ergographe, et par de nombreuses expériences. (*Trésors*, 69.)

Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à recourir au bon sens de la ménagère. « Mettez sur la table, pour nourrir les travailleurs, disait-elle, un franc de pain de ménage, de lait ou de soupe; à la place, présentez-leur un franc de vin, de bière, de cidre ou de liqueurs. Envoyez-les travailler avec cette pitance et vous verrez la différence. Toutes ces boissons ne font que creuser la bourse et l'estomac et casser les bras. » (*Le Meilleur contre l'alcoolisme*, 18, 19.)

Des expériences nombreuses démontrent de même que l'alcool diminue la capacité du travail intellectuel, puisqu'il affaiblit la mémoire, l'intelligence et la volonté, et fait même perdre la raison. (*Trésors*, 13, 50, 81.)

Le corps enseignant fribourgeois ne saurait donc assez témoigner sa reconnaissance soit à M. le Directeur de l'*Ecole normale* pour son heureuse initiative, soit à l'honorable Directeur de l'*Instruction publique* pour sa précieuse lettre.

JOSEPH-ALEXANDRE SAVOY, protonotaire apost.



## MEILLEURS PROCÉDÉS

à employer dans  
l'enseignement du calcul oral à l'école primaire.

(Suite et fin.)

Cette étude se lie à celle de l'arithmétique. Ici encore il importe de montrer aux enfants les objets eux-mêmes, le mètre, le litre, etc. Il ne servirait de rien d'apprendre par cœur des mots abstraits dont des réalités concrètes n'auraient pas nettement fixé le sens dans l'esprit.

Parlez-vous du mètre? Faites mesurer la longueur de la classe, des bancs, du tableau, des tables des élèves. Les décimètres, centimètres, millimètres se présenteront natu-